

Séance du vendredi 28 octobre 2016 à 20 heures 30

### *Séance d'urgence*

Étaient présents : Josiane CARRETIÉ, Claude BONNE, Michel THIBAUT, Claude ROZ, Frédéric GIBAUD, Gérard POYET, Valérie ROUX, Sébastien TRASSAERT.

Absents Excusés :

Cédric FAYE a donné procuration à Josiane CARRETIÉ  
André JENOUDÉ a donné procuration à Michel THIBAUT  
Gérard GUYOT a donné procuration à Claude ROZ

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Claude ROZ

Secrétaire auxiliaire : Nathalie MORAND

Madame le Maire explique les raisons de la convocation d'une séance de conseil d'urgence, à savoir la nécessité de délibérer avant le 29 octobre 2016 pour la création de la commune nouvelle.

Elle a donc dû convoquer le conseil municipal à nouveau dans l'urgence. Dans ce cas, le Code des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de convoquer une séance dans un délai de un jour franc.

## **I – COMMUNE NOUVELLE**

Madame le Maire demande à l'assemblée son accord pour ouvrir la séance d'urgence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte que la séance soit qualifiée d'urgente.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Louvenne a voté lors de son conseil municipal vouloir se joindre à la future commune nouvelle du Val Suran.

Madame le Maire demande à ses conseillers s'ils acceptent la commune de Louvenne dans la nouvelle commune du Val Suran.

Il convient de délibérer sur l'intégration de cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE l'intégration de cette commune

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45*

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*